

L'an deux mil vingt-trois, le mardi neuf mai à 18H, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LA FRESNAIS, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Eric POUSSIN, Maire et Président.

Nombre de membres en exercice : 11

Étaient présents : Monsieur Eric POUSSIN, Maire et Président du CCAS, Mesdames MARTIN Anita, GINGAST Annick, GINGAT Audrey, MOENET Marie-Béatrice, LEMERCIER Annie, BESLOU Nymphodore.

Pouvoir : Mme LENORMAND Marie-Odile à Mme MARTIN Anita

Excusé : M. FONTENEAU Pascal

Absents : M. BASLÉ Mickaël, Mme POREE Claudine.

Secrétaire de séance : Mme GINGAST Annick

*Début de la séance à 18h17*

### **DÉLIBÉRATION n°10/2023**

#### **Objet : Validation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2023**

Monsieur Le Président demande aux membres du Conseil d'Administration de faire part de leurs observations éventuelles sur le procès-verbal de la séance du 16 mars 2023.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, (7 : Pour ; 0 Abstention ; 0 : Contre)**

- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil d'administration du 16 mars 2023.

### **DÉLIBÉRATION n°11/2023**

#### **Objet : Sortie en bus au marché de Paramé, le 17 mai 2023.**

Une sortie à Saint-Malo, au marché de Paramé, aura lieu le 17 mai 2023. Le coût du trajet, en bus (réseau MAT), sera à la charge du CCAS.

Parmi les personnes invitées, huit personnes se sont inscrites à la sortie. De plus, au moins quatre accompagnateurs seront présents. Au minimum douze

personnes participeront donc à la sortie. Le tarif proposé par le réseau MAT est le titre groupe pour un voyage d'1h30 pour 11 à 20 personnes maximum à 13.30€ soit deux billets pour l'aller-retour, soit 26.60€.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, (7 : Pour ; 0 Abstention ; 0 : Contre)**

- **APPROUVE** l'achat de deux billets groupes auprès du réseau MAT

*Le réseau MAT a depuis proposer d'offrir au CCAS les billets aller-retour pour tous les participants et les accompagnateurs.*

### **DÉLIBÉRATION n°12/2023**

**Objet : Goûter des aînés du 16 juin 2023**

Les membres du Conseil d'Administration s'interrogent sur l'âge limite de participation aux goûters, jusque-là fixé à 80 ans révolus.

Abaissier l'âge à 75 ans permettrait de renouveler le noyau des habitués et de dynamiser les après-midis. De plus, la participation des personnes ayant entre 75 et 80 ans à la sortie « Marché de Paramé » montre un certain intérêt de cette partie de la population pour ce type d'évènement.

En dégustation, il pourra être proposé des tartes aux fruits de saison.

Comme habituellement, les invitations seront imprimées sur papier et déposées en boîte à lettre par les bénévoles.

Pour essayer de limiter ce travail chronophage à l'avenir, les bénévoles pourront, le jour du goûter, collecter les adresses mail des personnes qui souhaitent recevoir ultérieurement leurs invitations par voie numérique.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, (7 : Pour ; 0 Abstention ; 0 : Contre)**

- **APPROUVE** l'abaissement de l'âge requis pour la participation aux prochains goûters à 75 ans (au 31 décembre de l'année précédente).

*18h45, arrivée de Mme GINGAT Audrey*

### **DÉLIBÉRATION n°13/2023**

**Objet : Semaine bleue du CLIC, proposition d'une activité**

La semaine bleue est dédiée à la valorisation de la place des aînés dans la vie sociale. Elle aura lieu cette année du 2 au 8 octobre 2023 et est organisée par le CLIC de la Côte d'Émeraude.

Le CCAS de La Fresnais propose une activité « balade en calèche ».

La société EQUOLOCOM propose des sorties animées en calèche adaptée aux personnes à mobilité réduite (PMR), attelée par des chevaux de trait. Deux devis ont été proposés :

- Deux heures de prestation avec la calèche bâchée 11 places accessible PMR, **691.60€ HT.**
- Deux heures de prestation avec la calèche bâchée 7 places, **488.30€ HT**

Les membres du Conseil d'Administration estiment que le nombre de personnes susceptibles de participer pourrait justifier de prévoir la sortie avec la calèche 11 places. De plus, l'utilisation de la calèche 7 places (non accessible PMR) discriminerait les personnes concernées.

Selon le nombre d'inscrits, la sortie pourra être divisée en deux fois une heure, et donc concernée 22 personnes au plus.

Aussi, l'activité sera gratuite pour tous. Un goûter (gâteau, boissons chaudes) pourra être proposé en fin de parcours.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, (8 : Pour ; 0 Abstention ; 0 : Contre)**








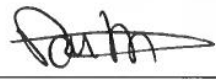
- **DÉCIDE** de proposer l'activité « Sortie en calèche » avec la société EQUOLOCOM, qui propose une prestation de deux heures avec la calèche 11 places-PMR, le samedi 7 octobre 2023, pendant la semaine bleue organisée par le CLIC.

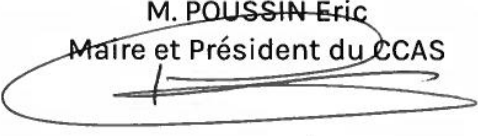

## QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil d'Administration informe que :
  - Le goûter du troisième trimestre aura lieu le vendredi 8 septembre 2023
  - Le goûter du quatrième trimestre aura lieu le vendredi 15 décembre 2023
- Mme LEMERCIER souhaite savoir si le projet « Analyse des Besoins Sociaux » a avancé. Elle s'inquiète du coût qu'il engendrerait si les communes sollicitées ne souhaitent pas participer. Mme MARTIN ajoute qu'en plus du coût de l'ABS, il y aurait à prévoir celui des actions à mettre en œuvre en réponse à celui-ci.
- Mme BESLOU souhaite savoir si le projet de Mutuelle Communale a avancé. Mme MARTIN répond qu'AXA a transmis des tarifs qui semblent relativement élevés. Des demandes de devis doivent être effectuées auprès d'autres assureurs comme cela avait été évoqué lors du Conseil d'Administration du 29 novembre dernier.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.*

Emargement

Monsieur POUSSIN	
Madame MARTIN	
Madame GINGAST	
Madame MOENET	
Madame GINGAT	
Monsieur FONTENEAU	Excusé
Madame POREE	
Madame BESLOU	
Madame LEMERCIER	
Madame LENORMAND	P/o Mme Martin 
Monsieur BASLE	

<p>M. POUSSIN Éric Maire et Président du CCAS</p> 	<p>Le secrétaire de séance</p> 
---	---